

## **GUICHET UNIQUE, CORRESPONDANTS UNIQUES... BENEFICIAIRE UNIQUE ?**

**L'OSCI réagit à l'attribution à des Chambres de commerce françaises à l'étranger (CCIFI) de tous les appels d'offres proposés par Business France pour le rôle de « correspondant unique » en Belgique, Hongrie, Maroc, Norvège, Philippines et Singapour et pour des services en sous-traitance au Japon, Hong Kong.**

L'OSCI prend acte du fait que les 6 appels d'offres pour des concessions de service public (CSP) pour le rôle de « *correspondant unique* » lancés par Business France ont tous été remportés par des CCI Françaises à l'International<sup>1</sup>. A ceci s'ajoute le fait que les 2 appels d'offres de Business France lancés pour des prestations (SERVICES) liées à l'accompagnement d'entreprises sur Hong-Kong et Japon ont également été attribués aux Chambres de Commerce françaises de ces pays<sup>2</sup> et que qu'une CSP de « *correspondant unique* » a été signée en Hongrie apparemment sans appel d'offre.

L'OSCI regrette d'abord que les pays choisis par Business France pour lancer ses appels d'offres étaient précisément ceux où des CCIFI étaient volontaires pour y participer, et que sur chaque pays l'appel d'offres de Business France ait à chaque fois pris la forme précise (CSP ou SERVICES) que souhaitait la CCIFI locale.

L'OSCI fait part de son grand étonnement quant à l'attribution d'une CSP à la Chambre française de commerce et d'industrie française au Maroc, alors même que la DSP qui lui avait été concédée antérieurement (et qui venait à échéance) était critiquée, y compris par Business France elle-même. Il faut donc croire que ce ne sont pas des critères de qualité qui ont été retenus.

L'OSCI regrette également que le résultat des appels d'offres ne soit qu'une simple confirmation des annonces faites il y a plusieurs mois par M. Christophe LECOURTIER, Directeur Général de Business France, qui déclarait par exemple, devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat le 17 janvier 2018 : « *Nous construirons donc à l'autre bout de la chaîne une nouvelle équipe qui sera formée d'une alliance entre Business France et ces chambres de commerce françaises à l'étranger, pour un véritable partenariat public-privé* »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup>Source : <https://www.businessfrance.fr/decouvrir-la-france-actualite-business-france-designe-les-correspondants-de-la-team-france-export> - Norvège : la Chambre de commerce franco-norvégienne, Singapour : la French Chamber of Commerce in Singapore, Belgique : la CCI France Belgique, Hongrie : la CCI France Hongrie, Philippines : la CCI France Philippines et Maroc : la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc

<sup>2</sup> Sources : pour Hong-Kong : <https://www.ccifrance-international.org/le-reseau/actualite-du-reseau/n/la-ccif-hong-kong-est-le-partenaire-team-france-export-de-business-france-a-hong-kong.html> ; pour le Japon : <https://www.ccifrance-international.org/le-reseau/actualite-du-reseau/n/la-cci-france-japon-est-le-partenaire-team-france-export-au-japon-de-business-france.html>

<sup>3</sup> Source : Intervention de M. Christophe LECOURTIER, Directeur Général de Business France, devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat le 17 janvier 2018 : [https://videos.senat.fr/video.515638\\_5a5d38c47c8f3.audition-de-m-christophe-lecourtier](https://videos.senat.fr/video.515638_5a5d38c47c8f3.audition-de-m-christophe-lecourtier)

L'OSCI regrette les conditions dans lesquelles ces appels d'offres se sont déroulés et craint que cette attribution n'ait des conséquences négatives pour les opérateurs privés qui proposent des services d'aide à l'internationalisation.

L'OSCI redoute en effet que les CCIFI attributaires des CSP ne séparent pas leur activité « de service public » concédée par Business France de leur activité « commerciale » de prestataire de service universel (les CCIFI offrent en effet toute une gamme de services en concurrence avec les opérateurs privés), ce qui serait susceptible de fausser la concurrence entre les CCIFI et les opérateurs privés dans ces 9 pays. En effet, les CCIFI pourront bénéficier, du fait de la CSP, d'un apport de clientèle constant et gratuit via le dispositif public, ce qui leur confèrera un avantage compétitif dans la vente de tous les services qu'elles proposent par ailleurs.

Sur le fond, l'OSCI déplore la mise en place d'un dispositif export fondé sur des « *guichets uniques* » en région et des « *correspondants uniques* » dans chaque pays, ce type de dispositif ne servant pas l'intérêt des exportateurs français qui, au contraire, ont besoin de *solutions diversifiées* pour se développer à l'international. Un tel dispositif, fondé sur une approche quelque peu réductrice, ne permet pas selon l'OSCI d'assurer une concurrence loyale entre les différents acteurs sur le marché de l'accompagnement à l'export : elle met à l'écart les opérateurs privés et permet à Business France, aux CCI et CCIFI de vendre plus facilement leurs propres services.

L'OSCI rappelle que les services d'accompagnement des entreprises à l'international constituent un *marché*, et qu'à ce titre c'est la *concurrence loyale par les mérites et par les prix* qui doit être sa seule source de *régulation* entre les opérateurs, car elle seule permet de faire émerger les prestataires qui sont vraiment utiles aux entreprises exportatrices et d'éliminer les prestataires inefficaces.

#### **AU SUJET DE L'OSCI**

L'OSCI et ses fédérations associées représentent les entreprises qui, basées en France ou à l'étranger, proposent les services d'expansion internationale suivants : stratégie, organisation, études de marchés, prospection, représentation commerciale, gestion déléguée des exportations, négoce, distribution, logistique, implantation, gestion de filiales, développement industriel, M&A, sourcing, gestion externalisée des imports.

Ce secteur est composé de 400 entreprises d'accompagnement et plus de 2000 sociétés de commerce international. Au total ce secteur représente 34.000 salariés en France recensés par la convention collective de l'import-export, et au moins autant à l'étranger. Les entreprises représentées par l'OSCI contribuent à plus de 120Mrds d'Euros d'exportation par an.

Pour en savoir plus : [www.osci.fr](http://www.osci.fr) Agathe HARTEMANN, Déléguée Générale : [hartemann@osci.fr](mailto:hartemann@osci.fr) / 01 44 55 35 03